

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 290  
28 août 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-quatre-vingt-dixième (290<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 28 août 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(M)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10  
ABSENCES : 01  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Julie BOURASSA	(P)
M <sup>me</sup> Marie-Claude CHAMPAGNE	(M)
M. Israël POULIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Claude DUFOUR	Directeur, Service des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 00.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 juin 2018 (No 288) et de la séance extraordinaire du mardi 21 août 2018 (No 289).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 juin 2018 (No 288) et de la séance extraordinaire du mardi 21 août 2018 (No 289).
6. Octroi de mandats aux professionnels – Projet agrandissement CFP – Mécanique de véhicules lourds routiers (MVLR) - Saint-Germain (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
7. Modification à l'acte d'établissement de l'école Jean-Raimbault (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
8. Création de postes au plan d'effectif 2018-2019 - Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Structure administrative 2018-2019 – Modification (**Direction générale – Dossier de décision**)
10. Nomination – Direction adjointe (**Direction générale – Dossier de décision**)
11. Période réservée au comité de parents
12. Période réservée au président
13. Période réservée à la direction générale
14. Affaires nouvelles

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CC : 2562/2018**

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

L'un des parents-initiateurs du projet d'école alternative, Mme Marie-Christine Brunelle, s'adresse au conseil pour lui adresser ses remerciements, à l'aube de la journée d'accueil des élèves de l'école alternative. Elle souligne, entre autres, la volonté manifestée par le conseil de travailler de concert avec les parents, tout au long de l'élaboration du projet. Le président, M. Jean-François Houle, salue l'intervention de Mme Brunelle et souligne que sans l'engagement des parents-initiateurs, l'école alternative n'aurait probablement pas vu le jour.

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 JUIN 2018 (NO 288) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 21 AOÛT 2018 (NO 289)**

**RÉSOLUTION CC : 2563/2018**

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Julie Bourassa :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 juin 2018 (no 288) et de la séance extraordinaire du mardi 21 août 2018 (no 289).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 26 JUIN 2018 (NO 288) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 21 AOÛT 2018 (NO 289)**

**RÉSOLUTION CC : 2564/2018**

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par M. Alain Charest :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 26 juin 2018 (No 288) et de la séance extraordinaire du mardi 21 août 2018 (no 289).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Le commissaire-parent Israël Poulin prend place à son siège. Il est 19 h 07.*

6. **OCTROI DE MANDATS AUX PROFESSIONNELS – PROJET AGRANDISSEMENT CFP – MÉCANIQUE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS (MVLRL) - SAINT-GERMAIN** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le 27 juin 2017, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur annonçait l'autorisation de procéder à l'agrandissement du Centre de mécanique en véhicules lourds routiers, établissement faisant partie du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau.

Le 31 juillet, la directrice générale recevait la convention d'aide financière comportant les conditions à respecter.

Le 27 octobre 2017, une annonce publique a été faite au centre MVLR à St-Germain en présence du ministre Laurent Lessard.

Dernièrement, la Commission scolaire des Chênes procédait à l'appel d'offres public et à la formation d'un comité de sélection pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier.

L'ouverture des propositions s'est déroulée le 20 août 2018 à 11 h 00.

**SUITE, PAGE 4**

Initiales  
du président

Le comité de sélection s'est réuni le 28 août. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle* du MEES, ainsi qu'à la *Politique gestion contractuelle (SRM-POL-01) de la Commission scolaire des Chênes*.

Ce projet requiert les services d'une firme d'architectes et d'une firme d'ingénieurs en mécanique, électricité, structure et génie civil.

Les honoraires sont établis selon le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par les architectes (C-65.1, r.9) et par les ingénieurs (C-65.1, r.12) selon la méthode à pourcentage. L'évaluation sommaire du montant global des honoraires est de l'ordre de 458 000 \$ pour les services en architecture et en ingénierie, sous réserve des ajustements requis en cours de travaux, s'il y a lieu. Ces honoraires sont prévus dans l'enveloppe globale du projet.

## **RÉSOLUTION CC : 2565/2018**

### **Octroi de mandats aux professionnels en architecture** **Projet agrandissement du centre MVLR** **(Service des ressources matérielles)**

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'ajout d'espace qui était devenu nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MEES et l'annonce du ministre concernant l'aide gouvernementale, pour l'agrandissement du centre de formation professionnelle en Mécanique de véhicules lourds routiers (MVLR) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2017-2027;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* du MEES;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

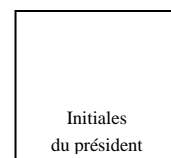
CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Isabelle Marquis:

- d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour le projet d'agrandissement du centre MVLR à la firme : Consortium Faucher, Gauthier – Vincent Leclerc, architectes;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SUITE, PAGE 5**



## **RÉSOLUTION CC : 2566/2018**

### **Octroi de mandats aux professionnels en ingénierie Projet agrandissement du centre MVLR (Service des ressources matérielles)**

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'ajout d'espace qui était devenu nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MEES et l'annonce du ministre concernant l'aide gouvernementale, pour l'agrandissement du centre de formation professionnelle en Mécanique de véhicules lourds routiers (MVLR) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2017-2027;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* du MEES;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet d'agrandissement du centre MVLR à la firme : Groupe Énerco-SMI;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)**

Dans le cadre du processus d'organisation scolaire 2018-2019 de l'école Jean-Raimbault, le manque d'espace nécessite la planification de 24 périodes au CFP Paul-Rousseau. Ainsi, les cours de sciences volet GARAF, pour les élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire seront dispensés au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau.

Il s'avère donc nécessaire de modifier l'acte d'établissement de l'école secondaire Jean-Raimbault.

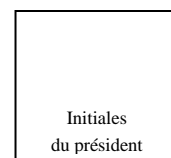
## **RÉSOLUTION CC : 2567/2018**

CONSIDÉRANT les articles 39 et 40 de la LIP;

CONSIDÉRANT le manque d'espace pour répondre aux besoins de l'organisation scolaire 2018-2019 à l'école secondaire Jean-Raimbault;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un local au CFP Paul-Rousseau;

**SUITE, PAGE 6**



CONSIDÉRANT que l'acte d'établissement spécifie les immeubles dans lesquels sont dispensées les périodes d'enseignement;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l'acte d'établissement.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'adopter la modification de l'acte d'établissement de l'école secondaire Jean-Raimbault afin d'ajouter l'immeuble 2 CFP Paul-Rousseau.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Monsieur le commissaire Patrick Lagueux prend place à son siège. Il est 19 h 15.*

**8. CRÉATION DE POSTES AU PLAN D'EFFECTIF 2018-2019 – PERSONNEL PROFESSIONNEL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

À la suite de l'adoption du plan d'effectif du personnel professionnel, au mois de mai dernier, le Service des ressources humaines, au terme du processus de consultation des directions d'établissement sur les besoins pour l'année scolaire 2018-2019, a procédé à l'ajout et l'affectation du personnel professionnel. Cet exercice annuel permet de présenter un plan d'effectif révisé et à jour. De façon spécifique, les ajouts par rapport au plan déposé au mois de mai sont les suivants :

- Ajout de 49 heures en psychoéducation;
- Ajout de 49 heures en orthopédagogie;
- Ajout de 17,5 heures en orthophonie.

Le résultat de ces modifications liées aux affectations est illustré dans le plan d'effectifs. Globalement, ces ajouts représentent un équivalent à temps plein de 3.3 postes professionnels, en service direct aux élèves.

**RÉSOLUTION : 2568/2018**

CONSIDÉRANT le plan d'effectif du personnel professionnel adopté lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 mai 2018;

CONSIDÉRANT le respect des prescriptions de la convention collective en vigueur à l'égard de l'adoption du plan d'effectifs;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

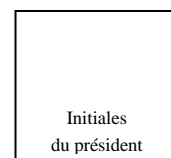
CONSIDÉRANT la soumission des besoins en personnel par les directions d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 et l'opération d'affectation qui s'en est suivie;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au comité exécutif ou au conseil des commissaires l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Gaétan Delage :

- de procéder à l'ajout de 49 heures en psychoéducation, de 49 heures en orthopédagogie et de 17,5 heures en orthophonie et d'entériner les modifications qui s'ensuivent au plan d'effectif 2018-2019 visant le personnel professionnel.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



*Madame la commissaire Élisabeth Jutras prend place à son siège. Il est 19 h 19*

**9. STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2018-2019 – MODIFICATION (Direction générale – Dossier de décision)**

Lors de l’atelier de travail du 26 juin 2018, Mme France Lefebvre, alors directrice générale de la commission scolaire, avait fait part au conseil d’une modification qui pourrait être apportée à la structure administrative adoptée en avril dernier.

En effet, l’ajout d’une direction adjointe à l’école Marie-Rivier découle des échanges qui ont eu lieu avec les directions d’établissement du secondaire.

L’annonce de la construction d’un nouveau bâtiment à la formation professionnelle et, de ce fait, la libération d’espace à l’école Marie-Rivier, la gestion de certains programmes et plus particulièrement le programme sport-études ont été considérés dans la proposition.

La direction générale a consulté les associations concernées et celles-ci sont en accord avec la proposition.

Rappelons qu’une solution adaptée à chacune des autres écoles secondaires a été mise en place.

**RÉSOLUTION : 2569/2018**

CONSIDÉRANT les éléments qui ont été portés à l’attention de la direction générale lors de la consultation sur la structure administrative en avril dernier;

CONSIDÉRANT les échanges entre la direction générale et les directions du secondaire sur les diverses problématiques vécues au secondaire;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires ont été faites afin de mettre en place des solutions au niveau du secondaire;

CONSIDÉRANT l’avis favorable des deux associations de cadres concernés au terme de la période de consultation.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d’adopter la modification à la structure administrative des cadres d’établissements, de centres et de services pour l’année 2018-2019.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**10. NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE (Direction générale – Dossier de décision)**

La présente recommandation finalise le processus de comblement des postes vacants de direction adjointe en vue de l’année scolaire 2018-2019.

Celle-ci fait suite à un processus ayant fait l’objet d’un affichage conformément à la politique de gestion des cadres et à la politique de dotation du personnel. Un comité de sélection a été formé pour l’occasion et des entrevues ont eu lieu le 24 août dernier.

À la suite des délibérations du comité au terme de ce processus, celui-ci est en mesure de procéder à une recommandation.

**SUITE, PAGE 8**

Initiales  
du président

## **RÉSOLUTION : 2570/2018**

CONSIDÉRANT la structure administrative telle qu'adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance régulière du 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel d'encadrement des écoles générés notamment par la démission de certains titulaires de ces postes;

CONSIDÉRANT le processus de sélection réalisé en conformité à la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus réalisé.

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par M. Marc Bergeron :

- de nommer Mme Émilie Brunet à un poste régulier à temps complet de direction adjointe d'établissement, à compter du 30 août 2018.

### **11. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

SANS OBJET

*Note : Le comité de parents tiendra sa première séance en octobre, au terme de la tenue des assemblées générales de chacun des établissements.*

### **12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Monsieur le président, Jean-François Houle, souhaite une bonne rentrée 2018-2019 à toutes et tous. Il souligne que la campagne électorale provinciale en cours remettra vraisemblablement à l'avant-plan le débat sur la structure des commissions scolaires. On risque donc de revivre un débat du passé. Néanmoins, M. Houle fait savoir qu'en temps et lieu, les commissions scolaires sauront faire valoir les bons arguments.

Cela dit, M. Houle fait un bref retour sur l'activité de la rentrée tenue le lundi 27 août, à l'école Marie-Rivier. Plus de 1 600 membres du personnel de la commission scolaire y ont pris part. Le président a profité de l'occasion pour présenter le nouveau directeur général, M. Lucien Maltais et parler de différents enjeux pour 2018-2019 : énoncé de vision du conseil (*sur les parcours offerts*), Plan d'engagement vers la réussite, intérêt pour la pédagogie alternative, enjeux électoraux et gouvernance scolaire.

Il se dit très heureux de l'accueil que ses propos ont reçu de la part des participants.

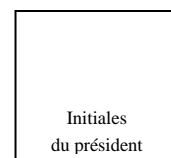
### **13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Prenant part à sa première séance ordinaire à titre de directeur général, M. Lucien Maltais souhaite à son tour une bonne rentrée à tous. Il rappelle la tenue d'une conférence de presse le mercredi, 29 août, 10h, à l'école Jésus-Adolescent qui, en plus d'avoir été agrandie, accueille cette année les élèves du nouveau programme d'école alternative.

Par ailleurs, M. Maltais a été convié à une rencontre portant sur la faisabilité de la finale provinciale d'été des Jeux du Québec 2022. Il informera le conseil à ce sujet en temps opportun. Il se réjouit, d'autre part, de l'invitation qu'il a reçue de la directrice générale du Cégep de Drummondville à une rencontre qui permettra d'échanger sur différents sujets reliés à l'éducation dans la région. Il s'agit, pour lui, d'une belle marque d'attention. Il fera un suivi de cette rencontre aux membres du conseil.

**SUITE, PAGE 9**





Enfin, M. Maltais a vivement apprécié son premier contact avec quelque 1 600 membres du personnel, à l'école Marie-Rivier, le 27 août. Il se dit privilégié d'avoir pu s'adresser à cet auditoire imposant.

Outre les messages livrés, tant par lui-même que par M. Houle, lesquels étaient surtout centrés sur l'organisation, M. Maltais a apprécié le contenu de la conférence prononcée par Dr Serge Marquis et se dit fier de ce choix de conférencier. L'énergie qui s'est dégagée de l'activité constitue un pas dans la bonne direction en ce qui a trait au sentiment d'appartenance qui doit caractériser l'ensemble de l'organisation.

#### **14. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 36, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

**Bernard Gauthier**

**Jean-François Houle**